POLITIQUE D'ANNULATION

Le Club de canot-camping et d'eau vive Les Portageurs inc., est un organisme sans but lucratif qui propose des activités à un tarif se rapprochant du prix coûtant. Lorsqu'il organise des activités, le Club engage des frais et ne peut se permettre d'assumer des pertes financières. Lorsqu'un membre annule sa participation à une activité, il risque de causer des pertes financières pour le Club. Ainsi, les membres doivent assumer leur engagement à prendre part aux activités auxquelles il se sont inscrits.

Adhésion au Club

L'adhésion au Club est non remboursable et non transférable à une autre personne. Si vous avez fait une erreur lors du choix du type d'adhésion (jeune, individuelle, famille), veuillez écrire à tresorier@portageurs.qc.ca.

Activité sociale payante (autres que les formations)

Seul le paiement confirme l'inscription à une activité.

- Les activités payantes du Club ne sont pas remboursables.
- Une date limite d'inscription sera indiquée dans les détails de l'activité sur le calendrier du Club.
- En cas de désistement, le participant peut se trouver un remplaçant parmi les membres du Club et, après avoir informé l'organisateur de l'activité et sur acceptation de celui-ci,s'organiser avec le remplaçant pour combler la place.

Formation (incluant le stage d'accueil)

Seul le paiement confirme l'inscription à une formation.

- En cas de désistement, l'activité est remboursable à hauteur de 50 % jusqu'à 14 jours avant le début de la formation.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour une annulation à moins de 14 jours du début de l'activité.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation après le début de l'activité

En cas d'annulation d'une activité ou d'une formation

Le Club peut annuler une activité sans préavis. Dans ce cas, le Club remboursera le montant payé par le participant sans autre compensation.